



Réunion publique du Conseil de quartier Manin-Jaurès
Lundi 12 décembre – 19h
CEPROC - 19 rue Goubet



Réunion animée par **Nicolas NORDMAN**, délégué du Maire pour le conseil de quartier Manin-Jaurès

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des projets issus de l'assemblée citoyenne de février 2022
2. Missions et actions des polices municipale et nationale en matière de sécurité publique, de toxicomanie ou d'incivilités
3. Présentation de la révision du Plan climat et du dispositif éco-rénovons Paris+
4. Questions diverses

Présentation des projets issus de l'assemblée citoyenne de février 2022

En présence des membres des groupes projets du conseil de quartier

La nouvelle charte des conseils de quartier, adoptée le 9 novembre 2021 organise le fonctionnement du conseil de quartier avec une ossature principale composée de deux groupes. Pour rappel, toute personne, quels que soient sa nationalité ou son âge, peut participer à son conseil de quartier.

L'un référent, représentant le pôle de stabilité de l'instance. Il joue un rôle de mobilisation des habitants et d'accompagnement des membres du conseil de quartier. Il est composé de 21 personnes maximum tirées au sort.

L'autre orienté vers les thématiques retenues lors de l'assemblée citoyenne avec l'objectif d'aboutir à des projets concrets.

Les projets issus de l'assemblée citoyenne 2022 du conseil de quartier Manin-Jaurès sont :

- **Lien social : intergénérationnel, solidarité, espaces mutualisés**

Les membres du groupe projet se sont mobilisés autour de plusieurs idées. Ces dernières sont les résultats de nombreux constats dont l'impossibilité pour les personnes à mobilité réduite de jouir pleinement de l'espace public ou encore le manque d'un lieu itinérant qui permet d'organiser des évènements culturels intergénérationnels.

Les différentes idées issues du groupe projet sont :

- La création d'un label « Quartier attentionné »
- La cartographie des lieux dits « attentionnés » pour les personnes âgées
- La promotion d'informations sur l'accessibilité des évènements
- La signalisation des détours à prévoir sur des axes en travaux, à destination des personnes à besoins spécifiques
- La mise en place d'un container mobile pour encourager les évènements transgénérationnels

- **Espaces pacifiés : végétalisation, propreté, mobilités douces**

Les idées proposées par le groupe projet révèlent l'objectif du mieux vivre dans un quartier plus propre et végétalisé.

- Les mobilités douces : peinture renforcée pour signaler une piste cyclable, principalement sur l'avenue Jean-Jaurès.
- La propreté : sensibilisation des habitants à la propreté par une journée de nettoyage suivi d'un temps convivial ; graffitage des armoires électriques par des artistes.
- La végétalisation : utilisation de certains pieds d'arbres, pour promouvoir la nature spontanée, sauvage en ville.

En plus des actions prévues par le groupe projet, l'objectif est également tourné vers la réflexion autour des îlots de fraîcheur dans le quartier, dans l'allée Darius Milhaud (Paris 19^{ème}). Une marche exploratoire est prévue ultérieurement en collaboration avec les services concernés.

Présentation de la révision du Plan climat et du dispositif éco-rénovons Paris +

En présence d'Andréas PILARTZ, Adjoint au Maire chargé de la transition écologique, de la nature en ville, propreté, mobilité, plan vélo et des canaux

- **Révision du Plan Climat**

La Ville de Paris a ouvert la révision de son « Plan Climat » permettant d'élaborer un plan d'action opérationnel pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, de manière plus rapide, plus locale et plus juste. La concertation a eu lieu jusqu'au 15 décembre sur **decider.paris.fr**.

PLUS VITE : « Accélération de l'action » : Face à l'urgence, il nous faut accélérer, pour réduire massivement nos émissions de gaz à effet de serre et nos polluants atmosphériques, tout en adaptant le territoire aux effets du climat qui change pour protéger les parisiens

PLUS LOCAL : « Territorialisation » : La transition se mène à l'échelle de chaque quartier et s'observe dans la rue, sur nos places, dans nos jardins. Ensemble : mairies d'arrondissement, habitants, étudiants, commerçants, entrepreneurs, chercheurs, associations, imaginons des actions pour le climat à l'échelle la plus locale.

PLUS JUSTE : « Renforcement du volet social » : À Paris comme ailleurs, les personnes les plus vulnérables sont aussi les plus touchées par les effets du changement climatique, par la précarité énergétique, par la pollution de l'air. La lutte contre les inégalités environnementales est une priorité de cette révision du Plan Climat, avec des initiatives renforcées dans les quartiers populaires. La transition écologique doit être une transition juste !

- **Eco-rénovons Paris +**

La rénovation des copropriétés à Paris est un enjeu clé pour la transition énergétique et écologique de la Ville et une des mesures majeures de son plan climat. Mais c'est aussi une occasion unique d'améliorer son confort d'hiver comme d'été, son cadre de vie, de valoriser son patrimoine, et de réduire considérablement ses charges dans cette période difficile.

Le dispositif Eco-Rénovons Paris + mobilise encore plus de moyens avec un accompagnement gratuit et personnalisé à toutes les étapes du projet et l'obtention de nombreuses aides pour financer les travaux de rénovation énergétique et environnementale.

Les aides publiques peuvent prendre en charge jusqu'à 40% du montant des travaux d'un projet de rénovation global, et jusqu'à 100% du montant HT des travaux recevables pour les ménages les plus modestes.

Missions et actions des polices municipale et nationale en matière de sécurité publique, de lutte contre la toxicomanie ou d'incivilités

En présence de Marc CHERREY, Commissaire central du 19^{ème} arrondissement et d'Adj. AHOUDIAN, Adjoint au Maire chargé de la prévention, de la sécurité et des relations avec les centres sociaux

- **Actions de la Police Nationale**

La participation des représentant.e.s de la Police Nationale lors des réunions publiques locales reste impérative de la bonne circulation d'informations et en permettant des échanges autour des actualités dans chacun des quartiers du 19^{ème}, remontées par les habitant.e.s.

Sur une lecture plus fine et complète des statistiques sur la délinquance de l'année 2021, comparativement à l'année 2020, on note une augmentation des faits de vols par effraction sur l'ensemble du 19^{ème} arrondissement et une baisse des autres items. Le classement d'infractions se faisant par rapport aux atteintes aux biens (vols par effraction, automobiles, etc.) et aux personnes (violences intrafamiliales, violences conjugales, vols avec violence, etc.)

Il convient de noter que la rue Jumin ainsi qu'une partie des rues Crimée et Petit du quartier Manin-Jaurès font notamment l'objet, d'une attention particulière des agents de Police.

- Contacts : La cellule d'écoute du commissariat central du 19^e : ecoute19@interieur.gouv.fr

- **Missions de la Police Municipale**

La lutte contre les incivilités fait partie des prérogatives de la police municipale. Il existe des Directions territoriales sur l'ensemble de la Ville de Paris. Sur le 19^{ème} arrondissement, on compte 150 agent.e.s qui interviennent sur le territoire.

Le partage de l'espace public est un sujet important, qu'il convient d'étudier afin d'initier des pistes de solution. L'intervention de la Police municipale se fait sur une double casquette : préventive et répressive. La Police Municipale peut être associée aux différentes démarches de concertation et de balade exploratoire dans les quartiers.

- Contact unique de la Police municipale parisienne pour les sujets de stationnement gênant et nuisances sonores: **3975**
- Maraude de la Ville de Paris (UASA), qui peut intervenir en médiation auprès des usagers de drogue : mediation-drogue-riverains@paris.fr

ACTUALITÉS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Sécurité et incivilités

- Des problématiques de stationnements réguliers de véhicules légers et de deux roues ; ainsi que le non-respect des horaires de livraison pour les commerces ont été relevées notamment sur la rue Eugène Jumin. Des opérations de contrôle sont d'ores et déjà programmées à la suite de ces signalements.
- Concernant des présences d'usagers de drogues dans l'espace public. Après une première réunion convoquée par la Préfecture de Région en octobre dernier, et qui réunissait les élus locaux afin d'établir un diagnostic partagé de la situation du trafic et de la consommation de crack à l'issue de l'évacuation du square Forceval, les services de l'état travaillent à une adaptation de la réponse publique face à cette situation qui relève de la compétence de l'état. De nouvelles mesures pour le renforcement de l'action médico-sociale sont également en cours de définition.
- La Ville de Paris travaille en lien avec les autorités de l'État à trouver des lieux de soins. L'État travaille quant à lui, sur le volet sanitaire, ainsi que sur la mobilisation des agents de Police, composant ainsi avec d'autres solutions puisque les problématiques étant globales et donc nécessitant plusieurs approches.
- L'évacuation du square Forceval n'a pas réglé la situation globale de consommation de drogue à Paris. Les forces de l'ordre sont extrêmement mobilisées et sont présentes quotidiennement à Stalingrad.

➤ Social et personnes à la rue

- Tout.e habitant.e du 19^{ème} arrondissement peut signaler la présence d'une personne à la rue via le 115. De la documentation (dépliant et guide) est disponible en Mairie et vous permet notamment de savoir comment agir correctement.
- L'aide aux personnes sans domicile (y compris en matière d'hébergement) ainsi que la prise en charge des situations de précarité relèvent intégralement de la compétence de l'État et pour Paris, du Préfet. La Ville de Paris se mobilise, cependant, au quotidien pour venir en aide aux personnes à la rue et les accompagner dans leurs démarches de sortie de rue.
- Il n'existe aucun moyen légal d'obliger les personnes à la rue à être hébergées. Il existe, cependant, la possibilité d'alerter en cas de suspicion de grand danger. La coordination des

Maraudes est compétente dans le suivi médico-social des personnes à la rue ou le cas échéant, de l'actualisation des informations les concernant.

➤ **Propreté et végétalisation**

- Le balayage des feuilles de rue se fait soit par les agents immédiatement à l'aide d'un balai, soit mis sur le côté pour être nettoyé par un camion balayeuse. Le lavage peut ne pas être possible dans une rue suivant l'aménagement de son trottoir. Dans ce cas, un lancier est généralement affecté.
- La question de la végétalisation spontanée a également été évoquée par d'autres conseils de quartier, en se concrétisant avec la création d'un groupe projet dédié.
- Les abattements d'arbres sur la rue du nouveau conservatoire ne sont pas du domaine de la Ville de Paris, mais celui de l'État.



Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
conseilsdequartier19@paris.fr
5/7 place Armand Carrel – 75019
Paris
www.mairie19.paris.fr

Facebook : [Conseils de quartier du 19^e](#) / Twitter : [monquartier19](#)